



UNIONE EUROPEA



REPUBBLICA ITALIANA



REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

Château de Monreale

Patrimonio culturale
SARDEGNA Virtual Archaeology



■ La garnison

La défense du château était assurée par un contingent d'hommes armés, appelé « garnison », qui vivaient à l'intérieur du fortin (fig. 1). Ces soldats n'étaient pas nombreux et en cas de guerre, les effectifs comprenaient souvent des dizaines d'hommes et non des centaines. Les soldats assuraient la défense du château et de ses occupants et ils escortaient les marchands, surtout dans les zones les plus exposées aux attaques des brigands¹. Leur présence à l'intérieur du château impliquait également l'existence de logements, d'étables et de dépôts d'armes.



Fig. 1 - Hommes armés (Armanguè I Herrero 2007, couverture).

¹ GRAVETT 1999, p. 30-31.

Au XII^e siècle, les chevaliers portaient une longue cotte de mailles, un heaume conique en fer et ils se protégeaient avec un long bouclier en forme d'amande ; plus tard, aux XIII^e-XIV^e siècles, ils portaient par-dessus une tunique en tissu rembourrée, une cuirasse réalisée avec des plaques métalliques, un camail protégeant la tête ainsi que le cou et un heaume en guise de couvre-chef. Ils étaient armés d'épées et de lances. La défense du château prévoyait également la présence d'archers munis d'arcs et d'arbalètes, qui lançaient des flèches et des carreaux contre l'ennemi depuis le sommet des remparts.

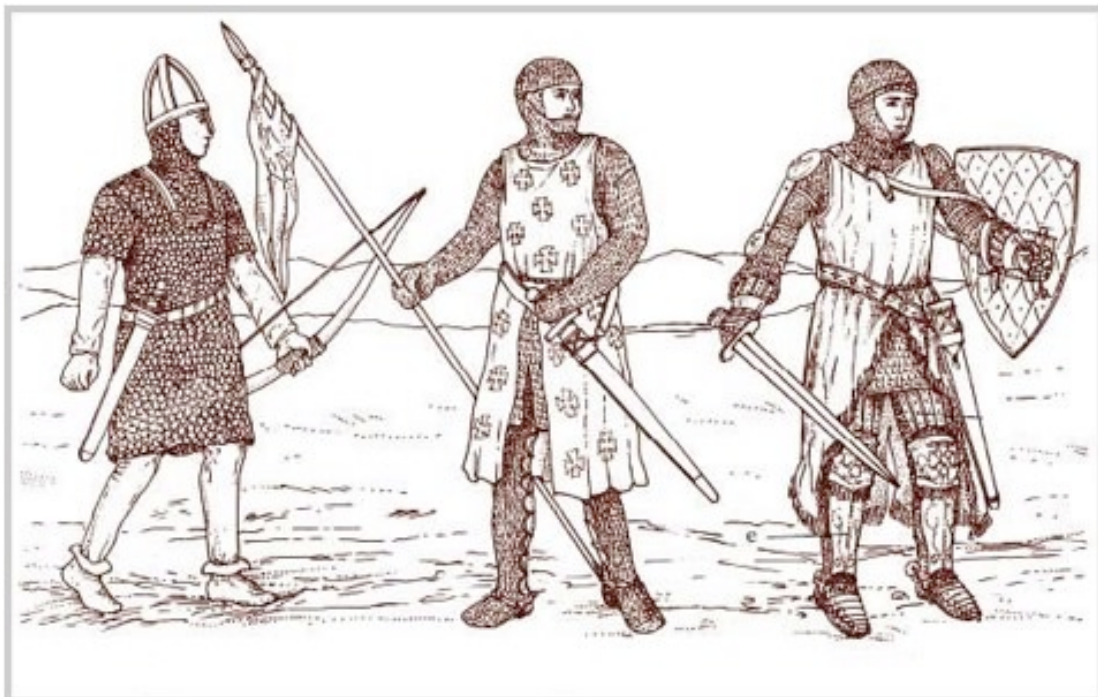


Fig. 2 - Exemples d'armatures médiévales (<http://www.treccani.it/enciclopedia/usbergo/>).

Les châteaux sardes avaient une fonction essentiellement militaire, mais les mécanismes techniques de défense mis en œuvre ne sont pas clairs. Ces forteresses étaient réalisées à proximité d'importants carrefours, essentiels pour le passage des hommes et des marchandises, des lieux particulièrement importants pour le développement économique du territoire environnant. Toutefois, le nombre de soldats présents dans ces forteresses était

réellement limité, vu qu'elles comptaient en moyenne de 10 hommes armés². Ainsi, la différence entre le nombre de soldats et l'espace à défendre était démesurée, même si la connaissance du territoire et de l'environnement de la part des combattants pouvait expliquer une utilisation optimale de contingents décidément réduits³.



Fig. 3 - La défense d'un château (Monteverde, Fois 1997, p. 251).

Les châteaux gardés par un nombre aussi réduit de soldats étaient-ils réellement dissuasifs en cas d'attaque ennemie ? Ils ne l'étaient pas du point de vue du nombre, mais aucune invasion ne peut être durable si on laisse derrière soi des défenses susceptibles de contre-attaquer, surtout en cas d'union des troupes provenant de châteaux et de forteresses faisant partie d'un seul système défensif. En effet, il existait au Moyen-Âge des moyens de communiquer avec les alliés qui défendaient d'autres forteresses, comme les porteurs

² EN 1387, durant le conflit avec l'Arborée, les Catalan-Aragonais avaient confié le château d'Acquafredda à 7 soldats : 5 *sirvents*, le châtelain et le sous-châtelain ; cf. SIMBULA 1992, p. 284.

³ Fois 2004p. 39-64.

d'ordre, les feux, les miroirs ou les pigeons voyageurs, pour convenir des manœuvres à entreprendre⁴.

⁴ FOIS 2004, p. 60-64.



■ Crédits

Approfondissement édité par Dr. Maria Grazia Arru

Recherche préliminaire par Dr. Valeria Paretta et Dr. Daniele Corda.

■ Bibliographie

ARMANGUÈ I HERRERO 2007 = J. ARMANGUÈ I HERRERO, *Uomini e guerre nella Sardegna medioevale*, Cagliari 2007.

FOIS 2004 = G. FOIS, *Appunti su alcune problematiche riguardanti i castelli in Sardegna e nel Giudicato d'Arborea*, in V. GRIECO, *I catalani e il castelliere sardo*, Cagliari 2004, pp. 39-64.

GRAVETT 1999 = C. GRAVETT, *I castelli medievali*, Novara 1999.

MONTEVERDE, FOIS 1997 = A. MONTEVERDE, G. FOIS, *Milites. Atti del Convegno, Saggi e Contributi (Cagliari, 20-21 dicembre 1996)*. 1997.

SIMBULA 1992 = P.F. SIMBULA, *Il castello di Acquafredda: appunti sulla vita quotidiana in una fortezza sarda del Trecento*, in *Quaderni Bolotanesi*, 18, 1992, pp. 265-298.





UNIONE EUROPEA



REPUBBLICA ITALIANA



REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

La Sardegna cresce con l'Europa



UNIONE EUROPEA

Progetto cofinanziato dall'Unione Europea
Programma Operativo FESR 2007-2013

FESR - Fondo Europeo di Sviluppo Regionale - Asse I, Linea di Attività 1.2.3.a